

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 10 octobre 2018 à 18h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire-suppléant : M. Bernard Bédard
Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Stéphane Beauregard
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Éric Beauregard

Était absent : M. Stéphane Beauchemin

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire-suppléant.

198-10-2018

1. **Contrat pour les travaux de dynamitage et le déblai de première classe des fossés dans le 9^{ème} Rang**

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 28 septembre 2018 à 11h00 et que les personnes suivantes étaient présentes :

- M. Marc-Olivier Jutras, WSP Canada inc.;
- Mme Nancy Légaré, adj. adm. Mun. Canton de Roxton;
- Mme Caroline Choquette, directrice générale Mun. Canton de Roxton;
- Mme Josée Ducharme, Gestimaction inc.

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'ouverture des soumissions est le suivant (montant incluant les taxes) :

- Excavation A. R. Valois inc. 287 180.88 \$
- Gestimaction inc. 282 969.00 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Gestimaction n'est pas conforme puisque l'entreprise ne possède pas la licence d'entrepreneur avec la sous-catégorie 1.4;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard appuyé par M. Stéphane Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat à Excavation A. R. Valois inc.

Qu'un technicien de WSP Canada inc. soit mandaté pour la supervision (visites ponctuelles) des travaux de dynamitage.

Que M. Stéphane Beauchemin, maire et Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents à intervenir.

Adoptée

199-10-2018

2. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Éric Beauregard appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 18 h 45.

Adoptée

Bernard Bédard
Maire-suppléant

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Bernard Bédard, maire-suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

